

M. Wilson: Ces nominations relèvent du premier ministre, qui peut certainement se renseigner. Pourquoi les contribuables canadiens ont-ils perdu un milliard et demi de dollars dans cette entreprise? Quel était le rôle des administrateurs et quelle est leur responsabilité dans cette affaire?

LA RESPONSABILITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, le premier ministre attribue-t-il une responsabilité quelconque aux membres du conseil d'administration pour la perte de \$1.5 milliards des deniers publics?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je ne suis pas en mesure de dire s'ils sont responsables ou non.

Une voix: Qui peut le dire?

M. Trudeau: Madame le Président, les députés de l'opposition ne comprennent pas vite. Dans sa première question, le député a demandé pourquoi le sénateur Austin avait recommandé ou fait en sorte que les mêmes administrateurs soient confirmés dans leurs fonctions. Je lui réponds que le sénateur, à titre de ministre chargé de ce dossier, comparaitra devant le comité et qu'il se fera un plaisir de répondre à cette question.

LE RAPPORT D'UN GROUPE DE TRAVAIL—LES CRITIQUES VISANT
LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Madame le Président, en guise de question supplémentaire, je voudrais savoir si le conseil d'administration a des comptes à rendre. Le premier ministre sait-il qu'en 1982, quand le Conseil du Trésor a autorisé des garanties de prêt à cette société de l'ordre de 1.3 milliard de dollars, le rapport d'un groupe de travail, qui accompagnait la demande, attribuait carrément au conseil d'administration la perte d'au moins 150 millions de dollars? Du point de vue juridique, la responsabilité du conseil est évidente dans ce borbier. Par conséquent, le premier ministre peut-il nous expliquer pourquoi tous les membres du conseil ont été reconduits dans leurs fonctions en juin dernier, presque en secret, alors qu'un groupe de travail interne du gouvernement venait de révéler que le conseil se soustrayait à leurs responsabilités?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, cette question ne fait que reprendre celle qu'on vient de me poser. J'ai déjà dit que je n'avais pas la réponse et que je renvoyais l'affaire au ministre qui ira témoigner sous peu au comité parlementaire.

ON DEMANDE QUE LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL ENTREPRENNE
UNE VÉRIFICATION EXHAUSTIVE

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Madame le Président, le premier ministre a dit qu'il avait approuvé cet engagement d'environ un milliard et demi de dollars sans tenir compte des recommandations du groupe de travail.

Le premier ministre a dit tout à l'heure que, d'après sa conception de la démocratie parlementaire, le Parlement ne devrait pas s'occuper des activités journalières des sociétés de la Couronne. Apparemment, il ne pense pas non plus que les ministres doivent être tenus responsables, puisqu'il n'a pas demandé à ses collègues du cabinet d'expliquer cette perte de 2

milliards de dollars. Au moins, rassurera-t-il la Chambre ainsi que les contribuables du Canada, et témoignera-t-il de son intérêt à la question en demandant au vérificateur général de procéder à une vérification intégrée et de suivre la société de près, afin que nous ayons la certitude qu'elle ne gaspillera plus de centaines de millions de dollars?

● (1450)

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): C'est dommage, madame le Président, mais les dernières questions empoisonnent le climat de cordialité créé tout à l'heure par le chef de l'opposition et le député de Joliette. Ils répètent les questions que j'ai entendues à la Chambre le printemps dernier quand l'opposition voulait empêcher le gouvernement de garantir des fonds à Canadair pour renflouer cette société.

M. Stevens: C'est faux et vous le savez.

M. Trudeau: Encore une fois, les députés de l'opposition devraient accorder leurs violons et emboîter le pas à leur nouveau chef.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

L'UTILISATION D'INFORMATEURS PAR LA GENDARMERIE
ROYALE DU CANADA

M. Jim Fulton (Skeena): Madame le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. La GRC a dit à un habitant de ma circonscription que s'il acceptait de devenir un de ses délateurs elle retirerait les accusations criminelles portées contre lui. Cela s'est passé à Whitehorse, lundi dernier. Le solliciteur général voudrait-il dire à la Chambre ce qu'il pense du fait que la GRC accepte de laisser tomber des accusations criminelles à condition que l'intéressé accepte de devenir un indicateur de police?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada): Madame le Président, de la manière dont le député présente les choses, je ne peux sûrement pas accepter ce genre de proposition et il n'appartiendrait pas à cet organisme de procéder à un pareil marchandage. Mais avant d'accepter la version du député et de décider des mesures qui s'imposent de ma part, j'attendrai de vérifier les faits.

L'OFFRE QU'ON AURAIT FAITE À DES CONDUCTEURS EN ÉTAT
D'ÉBRIÉTÉ

M. Jim Fulton (Skeena): Madame le Président, le ministre de la Justice pourrait-il confirmer que la gendarmerie royale a proposé à des auteurs de délits criminels, par exemple à des automobilistes qui conduisaient en état d'ébriété, qu'elle retirerait toute accusation à condition qu'ils mouchardent? Pourrait-il également confirmer que le juge Barry Stuart de Whitehorse lui a fait valoir que cette pratique lui paraît dangereuse? De même, veut-il nous dire s'il est au courant d'autres cas semblables relativement à des délits punissables de même qu'à d'autres relevant de la procédure sommaire, et s'il approuve ou n'approuve pas ce genre de marchandage et de procédé injustifiables?